



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-022-2017-12

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-12-08-016 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté n° 07-239 du 19 février 2007 modifié, instituant une régie d'avances auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France. (2 pages)

Page 3

IDF-2017-12-08-017 - Arrêté portant abrogation de l'arrêté n° 2013088-0004 du 29 mars 2013 portant nomination d'un régisseur d'avances auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (2 pages)

Page 6

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-12-08-016

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n° 07-239 du 19 février 2007 modifié, instituant une régie d'avances auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

SGAR/PMM/SC/BRR

ARRÊTÉ

portant abrogation de l'arrêté n° 07-239 du 19 février 2007 modifié, instituant une régie d'avances auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
- VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France, notamment son article 47,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001,
- VU** l'arrêté ministériel du 6 décembre 1993 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- VU** l'arrêté ministériel du 13 janvier 1997 modifié relatif au montant par opération des dépenses d'intervention et subventions payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes,
- VU** l'arrêté ministériel du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,
- VU** l'agrément du directeur départemental des finances publiques du Val de Marne en date du 28 novembre 2017 ,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

.../...

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Tél. standard : 01.82.52.40.00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er}


L'arrêté préfectoral n° 07-239 du 19 février 2007 modifié, notamment par l'arrêté n° 2013088-0003 du 29 mars 2013, instituant une régie d'avances auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Île-de-France est abrogé au 31 décembre 2017.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 8 DEC. 2017

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France



Yannick IMBERT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-12-08-017

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n° 2013088-0004 du
29 mars 2013 portant nomination d'un régisseur d'avances
auprès de la Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

SGAR/PMM/SC/BRR

ARRÊTÉ

portant abrogation de l'arrêté n°2013088-0004 du 29 mars 2013 portant nomination d'un régisseur d'avances auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
- VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France, notamment son article 47,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- VU** l'arrêté ministériel du 6 décembre 1993 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- VU** l'arrêté ministériel du 13 janvier 1997 modifié relatif au montant par opération des dépenses d'intervention et subventions payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes,
- VU** l'arrêté ministériel du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 07-239 du 19 février 2007 modifié, instituant une régie d'avances auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Île-de-France,
- VU** l'agrément du directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne en date du 28 novembre 2017,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame Odile CLEMENT, attachée d'administration, cessera ses activités en tant que régisseur d'avances à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France au 31 décembre 2017.

L'arrêté préfectoral n° 2013088-0004 du 29 mars 2013 est abrogé au 31 décembre 2017.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 8 DEC. 2017

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France


Yannick IMBERT